



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Je, soussignée, greffière par intérim de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 28 août 2017 à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 82, avenue Augustin sur le lot 4 802 034.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- une marge avant de 7,93 mètres alors que la grille des usages et normes H-535 de l'« Annexe B » du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge avant minimale de 8,00 mètres;
- une marge latérale gauche de 1,65 mètre alors que la grille des usages et normes H-535 de l'« Annexe B » du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge latérale minimale de 2,00 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 12 juillet 2017

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques